

chargeant le Camarade GUEZODJE Vincent,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique de l'intérim du Camarade Barthélémy
OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des Mines
et de l'Energie, pour compter du 16 mars
1981.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 16 mars 1981, le Camarade GUEZODJE Vincent, Minis-
tre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est chargé de l'intérim du Minis-
tre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, pendant l'absence du Camarade
Barthélémy OHOUENS.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 Mars 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SOG 4 MISP-MIME 6 Autres Ministères 20
SPD 2 BN-DNA 4 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.-